

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - ALGEMENE VERKOOPSVOORWAARDEN

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE VENTE

Acceptation

1.1. L'absence de protestation dans les 5 jours suivant la réception de l'offre de prix, du bon de commande, ou de la facture, entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente par le client.

Après la réception du bon de commande signé par vos soins, donc de votre accord écrit pour celui-ci, aucun droit de rétractation ne sera possible.

ARTICLE 2 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

2.1. Le vendeur concède au client le droit exclusif et personnel d'utilisation portant sur les résultats des prestations ("réalisations") sous réserve du paiement complet des prestations. Elle comporte pour le client le droit de l'utiliser, le reproduire pour son seul usage personnel. En revanche, le client s'interdit de transférer, mettre à disposition, communiquer, publier ou reproduire, sans l'accord exprès du vendeur, tout ou une partie des réalisations à tout tiers, même à titre gratuit.

2.2. Les documents et mises en page réalisées par nos soins, restent la propriété de Lombeau srl.

2.3. Le vendeur se réserve le droit de publier une image reprenant les réalisations dans sa communication.

2.4. La fabrication/les projets commandés sont présumés avoir été réalisés en fonction des données qui auront été communiquées par le client.

2.5. Les clients qui nous confient des documents, marques, sigles, visuels, logos, illustrations ou autre à reproduire et/ou à utiliser et/ou à modifier, sont sensés en posséder le droit de reproduction. Nous n'acceptons aucune responsabilité de ce chef.

2.6. Le vendeur décline toute responsabilité en ce qui concerne le contenu des textes et visuels qui lui sont remis par le client ainsi qu'en ce qui concerne la reproduction des documents pour lesquels le client n'aurait pas obtenu personnellement les droits.

2.7. Toute documentation, descriptif, plan, schéma, dessin, mise en page, projet, création, film ou cliché de la provenance de Lombeau srl, demeure sa propriété.

ARTICLE 3 - MODIFICATIONS

3.1. Lors de l'acceptation d'un projet graphique par le client, sont comprises dans le prix, les éventuelles modifications de textes mineures de ce projet.

ARTICLE 4 - RÉCLAMATION

4.1. Toute réclamation concernant nos factures doit nous parvenir par lettre recommandée dans les cinq jours ouvrables à dater de leur envoi, à défaut de quoi elles seront considérées comme acceptées. L'introduction d'une réclamation ne constitue en aucun cas un motif de suspension de paiement de la facture.

ARTICLE 5 - LIVRAISONS ET DÉLAIS

Portes-plaque / Porte-clés / Porte-documents

5.1. Les délais de livraison sont donnés uniquement à titre indicatif. Sauf dispositions contraires expresses, un retard de livraison ne peut en aucun cas donner droit à l'annulation d'une commande ni à un quelconque dédommagement. Le vendeur ne peut être tenu responsable des retards éventuels de parties tierce participant au projet.

Toutes nos expéditions, même franco, se font aux risques du client, et ce dès sortie de nos magasins, ou fournisseurs.

5.2. Les modifications significatives, retards dans la prise de décision, les livraisons tardives de documents (textuels, photographiques, etc.) par le client et nécessaires à la création, repoussent d'autant le délai de livraison initialement prévu.

5.3. Les marchandises et projets livrés restent la propriété du vendeur, jusqu'au moment du paiement intégral de la facture et des intérêts et dommages éventuels.

ARTICLE 6 - OFFRE

6.1. Les offres de prix ne sont valables que si leur acceptation parvient au vendeur dans les 30 jours, la date de l'offre faisant foi, et pour autant que le client n'apporte aucune modification aux éléments qui ont servi à l'établissement du prix. Passé le délai de 30 jours, le vendeur est autorisé à modifier le prix. Les prix convenus verbalement n'engagent le vendeur que s'ils ont été suivis d'une offre écrite.

ARTICLE 7 - PAIEMENT DES FACTURES

7.1. Toutes nos factures sont payables soit au comptant, soit contre rembourse-

ment. Elles portent 10% d'intérêt à compter de l'échéance, cela sans aucune mise en demeure. En outre, en cas de non-paiement dans le délai prévu, le montant de la facture sera majoré de 10% avec un minimum de 50 euros, cela à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette indemnité est indépendante d'éventuels frais de justice dans lesquels pourra être comprise l'indemnité de procédure. Seules les sections des tribunaux ou la justice de paix dans le ressort desquelles est situé le siège social de notre société sont compétentes en cas de litiges.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance entraîne pour le vendeur le droit de suspendre toute livraison.

7.2. Au moment de la passation de la commande ou au début de la réalisation, le vendeur est en droit d'exiger un acompte de 30 % du volume total de la commande. En cas de non-paiement de cet acompte, le vendeur est en droit d'interrompre le travail immédiatement et sans avertissement préalable.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉS

8.1. Le client reçoit pour approbation un "bon à tirer dit « BAT »". L'exécution se fait exclusivement après acceptation du "bon à tirer - « BAT »" signé pour accord. Ce bon à tirer reste la propriété du vendeur et le dégage irrévocablement de toute responsabilité si le travail a été exécuté conformément au bon à tirer. Ceci vaut nonobstant l'existence de tous les autres documents ou écrits, de quelque espèce que ce soit. Les travaux qui, en raison de l'urgence, sont transmis en production sans bon à tirer signé, seront exécutés au mieux, mais aux risques et périls du client, sans recours possible.

ARTICLE 9 : VOS DONNÉES PERSONNELLES

9.1. En acceptant nos conditions générales de vente, vous acceptez de recevoir nos offres promotionnelles afin de vous tenir informé de nos activités et/ou celle de nos partenaires. Dans tous les cas, vos données personnelles seront traitées de façons strictement confidentielles et ne seront jamais cédées ou revendues à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer ce droit, il vous suffit de nous envoyer un e-mail ou de nous écrire au siège de la société dont l'adresse figure ci-dessous.

Verzendingen, zelfs franco, geschieden op risico van de klant, en zulks zodra ze onze magazijnen verlaten.

Onze facturen zijn betaalbaar kontant, hetzij tegen terugbetaling, hetzij 30 dagen. Zij dragen 10% rente vanaf de vervaldag, zonder dat daartoe een ingebrekestelling vereist wordt. Daarenboven, bij niet-betaling binnen dezelfde termijn, zal het verschuldigde bedrag verhoogd worden met 10% ten titel van forfaitair bepaalde schadevergoeding, met een minimum van 50 euro. Deze schadevergoeding is onafhankelijk van de eventuele gerechtskosten waarin te begrijpen de rechtsplegingvergoeding,

kosten die opgevorderd worden in geval van procedure.

Voor alle betwistingen zijn alleen de rechtbanken van Mons stad bevoegd.

Klachten betreffende facturen dienen ons schriftelijk te worden overgemaakt binnen de vijf dagen na de verzending ervan; na deze termijn worden onze facturen beschouwd als zijnde aanvaard.

Geleverde goederen blijven eigendom van de verkoper, totdat deze goederen met inbegrip van eventuele kosten en/of schadevergoeding volledig zijn betaald.

De bestelde fabricage wordt geacht gerealiseerd te zijn in functie van de gegevens overgemaakt door de klant.

De klanten die ons documenten of ander merk of kenteken bezorgen voor reproductie, worden geacht de rechten van reproductie te bezitten. We nemen geen enkel verantwoordelijkheid ten dienentwegen.

Alle documentatie, beschrijvingen, plannen, schema's, tekeningen, films of clichés komende van Lombeau bvba, blijft haar eigendom.

MEMBRE/LID TRAXIO & MEMBRE/LID FEDERAUTO

Lombeau SRL - Avenue du Peuple, 34 - 7070 Le Roeulx - Belgique
Tel. 064/67 64 21 - Fax : 064/84 71 39 - RPM : MONS - TVA BE 0403 453 187
BELFIUS : BE16 0689 0087 2874 - BIC GKCCBEBB

WWW.LOMBEAU.BE - lombeau.sa@skynet.be

